Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260928-CCAS2605033-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
---
ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE
---
**CCAS DE MAEN ROCH (35460)**
1 place de l'Europe

Nombre de membres :
En exercice : **17**
Présents : 14
Votants : 16

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
***DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***
***DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE***
---

Date de convocation : 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Brice en Coglès sous la présidence de Monsieur Thomas JANVIER, Maire et Président.

***Etaient présents*** : Thomas JANVIER, Paule PERRIN, Viviane TROPEE, Joël CHAMPAGNAC, Yannick BODIN, Peggy GAUTHIER, Céline VEILLARD, Paulette BARBELETTE, Guy PAUTONNIER, Marie-Odile DELATOUCHE, Marie-Thérèse PHILIPPARD, Martine HUBERT, Natacha LEBLANC, Catherine LECHAT.

***Absents excusés ayant donné mandat de vote*** **:**

| Mandant | Mandataire | Date de la procuration |
|---|---|---|
| Jeannick SOURDIN | Viviane TROPEE | 25/09/2026 |
| Christian ROUSSEAU | Paule PERRIN | 28/09/2026 |

***Absent non excusé*** : Isabelle DELEPINE

Madame Paule PERRIN a été élue secrétaire.

**AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

## CCAS-26-05-033 CHOIX CABINET D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE ABS

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales
**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-30

Monsieur le Président informe les membres du CCAS de la nécessité d'engager une démarche d'analyse des besoins sociaux sur la commune de Maen Roch.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260928-CCAS2605033-DE

Cette démarche repose sur un diagnostic des caractéristiques de la population, en lien avec le réseau partenarial et les habitants, afin de mettre les besoins des habitants en évidence et ainsi déterminer les priorités d'actions pour le CCAS dans la réalisation de son mandat 2026-2032.

Le contexte actuel de structuration des services rendus par le CCAS fait de cette démarche un outil prépondérant dans l'organisation à venir de l'établissement.

Compte tenu de la technicité requise pour la collecte des données quantitatives et qualitatives, ainsi que pour l'animation des groupes de travail avec nos partenaires, il apparaît opportun de confier cette mission d'ingénierie à un prestataire spécialisé.

A cet effet, une consultation sous la forme de demande de devis a été lancée. A l'issue de l'analyse de offres reçues, dont le rapport a été joint à la convocation envoyée aux membres du CCAS pour la présente séance, il est proposé au Conseil d'Administration de retenir un cabinet parmi les trois suivants :

- CREAI Bretagne
- Abord Social
- COMPAS

La démarche prévoit d'associer les membres du CCAS, les partenaires du territoire, les habitants et les agents de la Commune de Maen Roch.
Un rapport sera remis au CCAS par le cabinet à l'issue de la démarche et servira de feuille de route pour organiser les activités et services proposés par le CCAS sur toute la durée du mandat.

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS de se prononcer sur les modalités de réalisation de l'ABS telles que citées ci-dessus.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le lancement officiel de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux,
- **DECIDE** que retenir le cabinet Abord Social pour l'accompagnement à la réalisation de l'ABS,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prestation correspondant, ainsi que tout document s'y rapportant

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président,




**Thomas JANVIER**